

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 18 décembre 2024

Délibération N° 18/12/2024 17

OPERATION DE REGULARISATION D'ELEMENTS DE L'ACTIF

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 10 décembre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Fabrice CAPRON qui a donné procuration à M. Nicolas KUSMIEREK
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Christophe LOURME
M. Frédéric HOUPAIN qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
M. Alain STEUX qui a donné procuration à M. Jean-Christophe CAMBIER
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK
M. Jean-Fabrice PINGUIN qui a donné procuration à Mme Angélique DELMEIREN
Mme Florence CAUDRON qui a donné procuration à Mme Lise-Marie MARTEL
M. Lucas CHASSAGNE qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE

Étaient absents :

M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSOONE

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Le compte 275 (Dépôts et cautionnements versés) de l'état d'actif comprend 4 biens :

- 275-1969-1 Consigne bouteille de gaz : 4.57 €
- 275-1984-1 Bouteille OX et OD : 265.26 €
- 275-1984-2 Verres et caisses : 116.35 €
- 275-1998-1 Caution logement HLM concierge : 285.08 €

Vu l'ancienneté (plus de 25 ans), et malgré les recherches, il a été impossible d'en déterminer la nature et l'origine.

Au nom du bureau municipal, je vous propose donc de retirer de l'actif ces biens, pour un montant total de 671.26 € par une opération au compte 1068. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 19 décembre 2024
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**

